

Agde, le 13 novembre 2014

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 NOVEMBRE 2014  
COMITE DE QUARTIER « GRAU /TAMARISSIERE »**

**A - VIE QUOTIDIENNE**

**Vie Quotidienne :**

Sébastien FREY présente les agents municipaux des services de la ville aux représentants du comité de quartier et explique aux personnes nouvellement nommées le fonctionnement des réunions. Il leur demande de nommer un secrétaire ainsi qu'un suppléant qui fera le lien avec les services.

**Questions envoyées par le Comité de Quartier en date du 21 juillet 2014 :**

**INFORMATION des USAGERS**

Le comité de quartier a ouvert à la mairie annexe du Grau un classeur dans lequel sont regroupées les lettres adressées à la municipalité et les réponses obtenues aux questions posées. Au début de ce classeur figure la liste des membres du comité et leurs coordonnées (adresse, adresse e-mail, et numéro de téléphone). Figure également un tableau reprenant la date des réunions pour la saison en cours : Préparatoires ouvertes à tous, principales sous la présidence de Monsieur FREY, et plénière sous la présidence de Monsieur le Maire.

Nous souhaiterions que la municipalité fasse l'effort nécessaire afin que les comités de quartier soient mieux connus des administrés. Nous pensons pour cela qu'une publicité plus importante devrait être faite dans la presse locale, dans le journal de la Ville, sur le site internet de la Ville d'Agde, dans les panneaux publicitaires électroniques.

Ces différents moyens pourraient informer les résidents du quartier de la date des réunions préparatoires auxquelles ils peuvent assister ou adresser par écrit leurs questions, prendre connaissance des doléances soumises à la municipalité et des réponses obtenues.

**DOLEANCES**

**G01/07/14 :** Si les restaurants, campings, et autres lieux publics sont bien signalés dans le quartier du Grau/Tamarissière, il n'en est pas de même de la poste, de la mairie annexe et de la police municipale, regroupés dans un même lieu dont la signalisation n'existe pas, alors qu'ils sont très fréquentés.

Nous suggérons d'installer des mini-flèches d'orientation aux différents carrefours :

- Quai Cdt. Méric/quai Fonquerle
- Rue Jean JAURES/Parking de l'église
- Avenue de Saint Vincent/rue Beaulieu
- Rue Beaulieu/rue Jean Jaurès.

Et autres si la municipalité le juge nécessaire.

**G02/07/14** : La propreté de la plage laisse à désirer (bouteilles, sacs plastiques). Le nettoyage se fait trop tôt le matin, à 8h 30 les employés sont partis. Il en est de même pour la promenade du front de mer dont le nettoyage est à revoir.

**G03/07/14** : L'insuffisance des raques à vélo sur le front de mer, que nous avons déjà dénoncé, est chronique. Une étude des endroits stratégiques est nécessaire.  
Il faudrait également réglementer la circulation anarchique des cyclistes sur le front de mer.

**G04/07/14** : Toujours sur le Front de mer, deux conteneurs à verre sont à la disposition des commerçants et autres usagers. Pourquoi l'usage des conteneurs alimentaires est réservé uniquement aux professionnels ?

**G05/07/14** : Malgré une nette amélioration de sa part, le restaurateur « du Voilis » laisse encore trop souvent ses conteneurs sur la voie publique après le ramassage des ordures. Il existe également pour ce restaurant un problème d'odeurs dû vraisemblablement à la défaillance des extracteurs ?

**G06/07/14** : La douche de plage face au restaurant « Le Voilis » est mal placée.

**G07/07/14** : L'apport important de pain dans la darse de l'église (des baguettes entières) provoque la prolifération de rats.

**G08/07/14** : De nombreux résidents se plaignent de la présence du « Toboggan » installé sur le quai Méric, non loin du restaurant « les Ondines ». La Municipalité a-t-elle été contactée à ce sujet ?

**G09/07/14** : Lors de la répartition des tâches dévolues aux membres du nouveau conseil municipal, nous n'avons pas trouvé, comme dans l'ancienne mandature, de délégué(e) aux relations avec les administrés du Grau/Tamarissière ?

**G10/07/14** : La haie qui borde le parking entre l'Avenue du Littoral et le chemin de la petite roche, sert souvent de dépotoir, et cache les maisons qui la bordent permettant plus facilement le cambriolage de ces propriétés. Une visite sur le site a eu lieu avec Messieurs Lognos et Héral à qui nous avons demandé la suppression de cette haie et son remplacement par une main courante en bois ou une plantation linéaire d'arbres.

**G11/07/14** : Au Saint Christ, sous le pont de la voie rapide, les camping-cars et les voitures peuvent stationner sur un espace occupé l'an dernier par un vendeur de fruits et légumes. Faut-il laisser faire ou mettre un panneau d'interdiction de stationner ? Les camping-cars ne doivent-ils pas s'installer sur un terrain réservé à cet effet ?

**G12/07/14** : La voie douce du Grau à Agde mériterait un peu d'attention : le sol se dérobe par endroits et la végétation prend trop de place.

**G13/07/14** : Rappeler à Nicolin que les poubelles une fois vidées, doivent être placées de façon à ne pas gêner la circulation (voitures, vélos) et que dans les balayeuses les souffleurs sont là pour souffler.

**G14/07/14** : Les ralentisseurs ont poussé depuis mars, états-ce une promesse électorale ? Faut-il rappeler le côté polluant de ces installations coûteuses et leur utilité très controversée ! N'oublions pas, non plus, les colonnes vertébrales sensibles et les personnes âgées qui n'apprécient pas ces secousses. Ajoutons que des règles précises doivent être respectées lors de leur mise en place !

**G15/07/14** : Nous avons posé pour la première fois le 26/09/11 le problème d'un camping sauvage, chemin du camping. Cette même question se pose cette année car ce camping est toujours là.

Faut-il rappeler certaines de vos réponses :

Le 11/08/11 : Les parcelles concernées seraient les parcelles privées MT 484 et MT 486. Compte tenu de l'aggravation de la situation et du non-respect du règlement du POS, une procédure précontentieuse pouvant déboucher sur une procédure contentieuse est engagée ce jour via la mission cabanisation du service Aménagement Durable.

Le 24/10/12 : Considérant la situation irrégulière des installations légères de loisirs sur cette parcelle au regard du POS actuel, un courrier de mise en demeure pour l'enlèvement des installations a été envoyé au

propriétaire courant de l'été. Le dossier reste suivi par le service cabanisation et pourra aboutir à un transfert du dossier au Procureur de la République sans régularisation obtenue à l'amiable.

Donc, depuis 2011, une prétendue procédure est engagée ? A quoi sert donc tout ce que l'on fait, si d'une année sur l'autre ce sont les mêmes problèmes qui resurgissent ?

**G16/07/14** : Il existe de nombreux « nids de poule » sur le chemin du camping.

**G17/07/14** : Les voitures se garent sur les pistes cyclables au chemin des Dunes et au chemin de Guiraudette.

**G18/07/14** : Les animations sont toujours aussi fortes ! En plus des campings, ce sont les concessions de plage qui s'y mettent maintenant.

**G19/07/14** : De nombreux problèmes sont à signaler au carrefour du chemin de la Roselière et du chemin de la Charrue :

- a) Elargissement des chemins de la Charrue et du Camping,
- b) Terminer le carrefour Charrue/Roselière, et déplacer le « Stop » de 5 mètres environ en retrait
- c) Goudronnage à terminer sur le chemin de la Roselière, devant le n° 11
- d) Il est urgent de demander au propriétaire de la parcelle MT 551 ex234, de remettre la clôture enlevée lors de l'élargissement du chemin, afin d'empêcher les voitures de stationner dans le bois, et de nettoyer sa parcelle pour éviter un possible incendie.
- e) Le compteur – protection éclairage public – installé en mars 2014, est-il provisoire ?

**G20/07/14** : Il est urgent de créer une piste piétonne et cycliste reliant le rond-point de l'Archipel (vers Hyper U) à la route de Guiraudette, en passant par le rond-point de l'Ephèbe. En février 2008, vous nous indiquiez que les travaux pourraient s'effectuer avant la prochaine saison estivale.

### REPONSES DES SERVICES

**G01/07/2014** : *Signalisation Maison des services*

- Le nécessaire sera fait courant septembre.

**G02/07/2014** : *Nettoyage plage et abords*

- La plage est nettoyée manuellement au quotidien. Le nettoyage mécanique est fait en fonction des espaces accessibles. La partie haute (parking) est faite en liaison avec les services de la CAHM et ajustée en fonction des besoins.

**G03/07/2014** : *Racks à vélos*

- Du mobilier urbain (création régie) a été mis en place pour répondre, dans un premier temps, à la demande sur le front de mer (24 places). Une étude complémentaire est en cours, pour envisager une solution pérenne.

**G04/07/2014** : *Containers*

- L'ensemble des structures enterrées, au nombre de 15, sur la commune, sont réservées uniquement aux professionnels. Elles constituent une solution optimale de collecte des ordures ménagères pour les commerçants dans les copropriétés, qui ne disposent pas de place. Les professionnels qui sont dotés individuellement, doivent gérer et remiser leurs containers, mais certains comportements sont difficiles par négligence ou par manque de place. Les bennes enterrées ont permis d'apporter une solution adaptée. Pour les particuliers, le stockage, en dehors des jours de collecte, doit se faire sur le domaine privé. Certaines résidences ne disposent pas de locaux adaptés et ces situations doivent être réglées au cas par cas.

**G05/07/2014** :

*Containers Voilis*

- Il est important de noter une nette amélioration de la situation, par rapport à la saison 2013. Le professionnel concerné a été contacté, la brigade environnement doit les rencontrer.

*Odeurs*

- Concernant les problèmes d'odeurs du restaurant « le Voilis », le service environnement de la ville va lui demander de faire vérifier son installation.

**G06/07/2014** : *Douche Voilis*

- Nous n'avons, pour la saison 2014, pas eu de réclamation particulière en la matière. Si le problème existe, il conviendrait de nous transmettre les éléments.

**G07/07/2014** : *Darse (problème de rats)*

- Des consignes ont été données aux agents de la police municipale, afin d'informer les personnes responsables de ces dépôts de pain dans la darse, pour éviter la prolifération de rats sur le secteur.

**G08/07/2014** : *Toboggan*

- Le service des droits de place n'a jamais eu de plainte au sujet du toboggan, qui est installé régulièrement depuis la saison 2008. L'autorisation d'exploiter cette animation a été donnée cette année pour la période du 10.07.2014 au 17.08.2014.

**G09/07/2014** : *Délégué du Grau*

- Les éléments de réponse vous seront transmis ultérieurement

**G10/07/2014** : *Parking avenue du Littoral*

- Comme convenu avec le demandeur, dans le cadre d'une visite de terrain, la haie qui borde ce parking, sera supprimée et remplacée par une lisse en plastique recyclé, avant la saison 2015.

**G11/07/2014** : *Stationnement camping- cars*

- Un portique et des rochers ont été mis en place sur le périmètre du Saint Christ, pour empêcher le stationnement de camping-cars. L'interdiction de stationner, pour les véhicules de tourisme, ne s'applique pas, le secteur étant très fréquenté par les promeneurs et les pêcheurs.

**G12/07/2014** : *Piste cyclable*

- Les éléments de réponse vous seront transmis ultérieurement.

**G13/07/2014** : *Poubelles gênantes*

- La société Nicollin est informée et il a été demandé à chaque équipage chargé de la collecte, d'apporter une attention particulière au remisage des conteneurs.

**G14.07.2014** : *Ralentisseurs*

- Comme précisé à plusieurs reprises, la mise en place de ralentisseurs est précédée par une opération de comptage routier (radar), qui nous permet d'avoir une vision réelle et non ressentie, sur le comportement des conducteurs, sur le secteur concerné. Après étude technique des résultats et des contraintes d'installation, la décision d'installer ou pas est prise au travers d'un arrêté du maire. Concernant l'utilité de ces installations, malgré une norme aujourd'hui moins contraignante, nous avons constaté une diminution de la vitesse sur le secteur équipé. Enfin, la campagne de mise en conformité des ralentisseurs se poursuit, deux ralentisseurs sur Agde centre, ont été modifiés.

**G15/07/2014** : *Cabanisation*

- La réponse transmise par le service urbanisme de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est la suivante :

« Un procès-verbal d'infraction sera dressé fin août, dès le retour de l'agent chargé du dossier et transmis au procureur de la république ».

**G16/07/2014** : *Chemin du Camping nids- de- poule*

- Le nécessaire sera fait dans les meilleurs délais.

**G17/07/2014** : *Stationnement chemin des Dunes et de la Guiraudette*

- Les services de la police municipale m'informent que les patrouilles verbalisent au cours de leurs tournées.

**G18/07/2014** : *Bruit*

- Un nouvel arrêté municipal a été pris avec la définition de niveaux sonores à ne pas dépasser. La brigade « bruit » de la Police Municipale a effectué des contrôles et des avertissements ont été adressés à certains

établissements. De plus, il a été refusé la réalisation d'une animation musicale sur une plage, car le niveau sonore n'était pas compatible avec ce nouvel arrêté.

**G19/07/2014** : *Aménagement chemin de la Roselière et de la Charrue*

- Les chemins de la Charrue et du camping ont fait l'objet de demandes de cession, en vue de l'alignement de voirie. Les travaux d'élargissement devraient débuter fin novembre 2014.
- Le stop va être repositionné correctement.
- Le goudronnage au droit du portillon du n°11 sera exécuté.
- Le nettoyage de la parcelle MT551 a fait l'objet d'une procédure de la part du service de la domanialité, afin d'éviter tout risque d'incendie.
- Le comptage d'éclairage public sera mis au sol dans une nouvelle niche.

**G20/07/2014** : *Création piste cyclable*

- Les travaux sur l'entrée de ville Route de la Guiraudette, sont programmés au dernier trimestre 2014. Ils incluront un aménagement permettant la liaison « piste cyclable ».

**Questions envoyées par le Comité de Quartier en date du 25 et 26 Septembre 2014 :**

**G01/09/14** : Pendant l'été, nous avons trop souvent des poubelles débordantes, malodorantes, avec un manque flagrant de nettoyage à l'eau aux différents endroits où se trouvent les conteneurs particuliers ou sous terrain.

- Les conteneurs ne sont jamais remis à leurs place, mais au milieu des trottoirs,
- Le front de mer et les différents trottoirs ne sont jamais nettoyés à l'eau,
- Les barrières utilisées lors des festivités en front de mer ou sur la place des muriers trainent à droite ou à gauche (c'est laid et dangereux) elles sont déposées en début de saison et récupérées fin septembre, même s'il n'y a plus de manifestations depuis un certain temps. Lors du dernier feu d'artifice du mois d'août, les barrières de sécurité ont trainé plusieurs jours sur la plage au milieu des touristes.

**G02/09/14** : Une poignée cassée d'un conteneur enterré, qui a été déjà signalée, n'a pas fait l'objet d'intervention du Sictom, et a été réparée provisoirement avec un cordage par les soins d'un membre du comité de quartier.

**G03/09/14** : Malgré notre récente intervention, et la proximité de la police municipale, nous avons toujours et encore d'importants dépôts de pain dans la darse.

**G04/09/14** : Au débouché de la rue BEZIAT sur le quai MERIC, des cadenas ont été apposés sur les barrières. Malgré une demande au n° vert et à la police municipale, aucune suite n'a été donnée.

Pour mémoire, l'accès de l'impasse MERIC a toujours été prévu pour les riverains par cette voie lors de la fermeture du quai MERIC, et non par le n° 9 rue Jean JAURES qui est un accès privé.

**G05/09/14** : Au stop de la rue François MAS, il est difficile par manque de visibilité, suite au stationnement sur la gauche et le débordement de la terrasse du Méditerranée de s'engager dans l'Avenue de Saint VINCENT. Le déplacement du stop résoudrait ce problème.

**G06/09 14** : La piste cyclable entre la route de Guiraudette et la route de Rochelongue manque d'éclairage.

**G07/09/14** : Sur la piste cyclable du chemin de Baluffe, il faut positionner les panneaux aux intersections, afin qu'ils soient à la hauteur des enfants.

**G08/09/14** : En bout du chemin de la Nacelle, l'avant dernier poteau électrique vient d'être déplacé et mal positionné. Les fils (électricité et téléphone) qui relient ces deux derniers poteaux passent sur la parcelle n° 391, ne peuvent pas être tendus et tombent dans les arbres. Pourquoi la borne d'incendie se trouve sur la parcelle n° 65 ?

**G09/09/14** : Il a été constaté une recrudescence de moustiques sur la station du Grau d'Agde. En raison de l'apparition du moustique tigre en particulier et le cas de dengue qui a été constaté dans le sud de la France, est-il prévu une campagne de démoustication pour l'an prochain ?

**G10/09/14** : Au débouché du chemin des Trières sur le chemin de Notre Dame à Saint Martin, il faut supprimer le panneau « voie sans issue » qui n'a plus de raison d'être.

**G11/09/14** : Il serait judicieux d'installer quelques bancs, face au fleuve, le long de la voie douce qui longe l'Hérault, à l'attention des promeneurs.

**G12/09/14** : L'architecture et la « décoration » de la résidence hôtelière située chemin du camping sont de très mauvais goût. L'urbanisme a-t-il donné son accord pour une telle laideur ? Si oui, tout est donc permis en architecture à Agde ! De plus, le permis de construire est-il strictement respecté ? Bien qu'il s'agisse de deux sociétés distinctes (camping des Sables d'Or/Résidence Hôtelière) les bassins des piscines communiquent entre eux. Extension déguisée ?

**G13/09/14** : Il faut éviter, nous semble-t-il, de donner des dérogations pour permettre que les véhicules puissent stationner sur les pistes cyclables, et notamment celle du quai MERIC. Ce fut une belle pagaille cet été, surtout que peu ou pas de personnes étaient au courant de la dérogation ?

**G14/09/14** : Il serait intéressant d'envisager la création de parkings extérieurs, avec navette à disposition des touristes pour se rendre au Grau :

- Face à la Criée
- Face à la Crèche, chemin de la genouillade,
- En bas du boulevard des Lucioles, sous le pont de la voie rapide

**G15/09/14** : A hauteur du parc de Notre Dame, il est urgent de réaliser le maillage des pistes cyclables :

- de Notre Dame au Saint Christ,
- de Notre Dame à Saint Martin,
- de Notre Dame à Saint Vincent,

et de terminer les deux dernières.

Lorsqu'on arrive à Notre Dame par la piste cyclable venant du Saint Christ, comment relier les pistes cyclables de Notre Dame à Saint Martin ou celle de Saint Vincent ?

**G16/09/14** : Les résidents de la rue des 3 Pins (dans sa portion parallèle avec la rue Beaulieu) demandent la pose d'un miroir à la sortie de leur rue, qui pourrait se situer sur le trottoir entre la résidence « Lou Graulen » et la maison non achevée. Pour tourner à gauche en sortant de la rue des 3 pins, vers l'aire de jeux du lavandin, la visibilité est nulle.

**G17/09/14** : Afin de ne pas faire double emploi, ou d'aller à l'encontre des desiderata du comité de quartier, nous demandons instamment aux services en cause à la municipalité, de nous communiquer, avant toute réalisation, les fiches de suggestion mises à la disposition des habitants et touristes, disposées dans les mairies et mairies annexes, et dont nous n'avons pas connaissance.

**G18/09/14** : Les résidents du chemin du Grand Quist portent à la connaissance du comité de quartier que l'alignement de leur chemin à 10 mètres de largeur vient d'être réalisé. Leur satisfaction serait totale si tout le monde avait été obligé de céder le terrain nécessaire à cet élargissement. Ils regrettent par conséquent que trois endroits du chemin n'aient pas pu être alignés, car le propriétaire s'y serait opposé :

1°) Un arbre est maintenu sur la chaussée, malgré la gêne qu'il occasionne.

2°) Un chalet n'a pas été supprimé et la clôture du camping modifiée, à hauteur du n° 36 de ce chemin.

3°) Avant d'arriver à la jonction avec l'avenue du Littoral prolongé, l'alignement n'a pas été respecté car la clôture du camping, là aussi, n'a pas été modifiée.

Les résidents de ce chemin nous font savoir que ces trois endroits non alignés appartiennent à la même personne, à savoir M. POUJOL, propriétaire du camping « Les Sables d'Or ».

## REPONSES DES SERVICES

### **G01/09/2014** : *(Propreté)*

- Le problème des poubelles débordantes n'est pas normal, dans un secteur collecté 7 jours sur 7. Les poubelles débordent, car elles ne sont pas rentrées par la propriétaire et une poubelle qui reste dans la rue amène forcément des débordements.
- Le nettoyage des containers individuels, particuliers ou des collectifs des résidences est à la charge des utilisateurs. Le SICTOM a la charge des structures enterrées et elles sont lavées une fois par mois et les plaques extérieures et les goulottes sont dégraissées, tous les jours. Le dernier lavage complet a eu lieu le 30 septembre.
- La structure de la place de la république est utilisée par des jeux qui viennent de partout qui déposent sans soins, cela favorise les odeurs.
- En ce qui concerne la remise sur trottoirs des containers collectés, les services du SICTOM se rapproche de l'entreprise NICOLLIN, afin que les équipes respectent les consignes.
- Pour le nettoyage du front de mer, les services de la CAHM ont été saisis, afin que le nécessaire soit fait régulièrement.
- Les barrières servent pour les marchés estivaux et nous sont demandées par la Police Municipale et le service des droits de place, suivant un calendrier, fixé en début de saison et ne doivent pas être retirées avant la fin des marchés.

### **G02/09/2014** : *(Poignée container cassé)*

- L'atelier du SICTOM a été informé de la situation et devrait intervenir dès que la pièce commandée est livrée.

### **G03/09/2014** :

- Des consignes ont été données pour surveiller la darse et éviter que des personnes n'y jettent du pain.

### **G04/09/14** : *(cadenas quai Méric)*

- La demande a été prise en compte par la régie Voirie et le nécessaire va être réalisé très prochainement.

### **G05/09/2014** : *(stop François Mas)*

- La visibilité à hauteur du stop, situé sur la rue F. Mas, au carrefour de l'avenue de Saint Vincent est tout à fait satisfaisante. Côté gauche la bande stop est alignée sur la bordure de trottoir et côté droit, elle est alignée sur la terrasse.

En conséquence, aucune modification n'est envisagée.

### **G06/09/2014** : *(Eclairage piste cyclable route de Rochelongue)*

- Il va être procédé à l'étude et au chiffrage de ces travaux.

### **G07/09/2014** : *(piste cyclable chemin de baluffe)*

- Les panneaux sur la piste cyclable au niveau des différentes intersections vont être rabaissés d'environ un mètre, afin qu'une lecture de ces panneaux puisse être faite par les enfants.

### **G08/09/2014** : *(Poteau d'incendie chemin de la nacelle)*

- Il est demandé de fournir des précisions sur cette demande.

- Le poteau d'incendie a été positionné en fonction de l'alignement prévu comme cela est le cas, dans le cadre des différents élargissements. Le propriétaire était d'accord avec les services avant de se rétracter, mais les travaux étaient déjà réalisés. Il convient donc de retravailler le dossier pour trouver une solution en prenant contact avec M. Archimbeau Olivier au bureau d'études voirie à la Mairie.

### **G09/09/2014** : *(Recrudescence de moustiques)*

- L'EID traite sur l'ensemble du territoire, toutefois les dernières pluies et les fortes chaleurs ont entraîné une augmentation de la population de moustiques. Parallèlement, il faut veiller à ne pas avoir d'eau stagnante dans les jardins (réserve d'eau de pluie, soucoupe de pot de fleur...), car c'est une source importante de risque de développement des moustiques.

### **G10/09/2014** : *(chemin des Trières)*

- Le panneau « voie sans issue » au débouché du chemin des Trières, côté chemin de Notre Dame à St Martin, a été enlevé par la régie Voirie.

**G11/09/2014** : (*Pose de bancs*)

- La demande d'installer des bancs supplémentaires le long du fleuve en bordure de la voie douce a été prise en compte. Le nécessaire sera fait dans le cadre du budget 2015.

**G12/09/2014** : (*Résidence hôtelière Chemin du Sucre*)

- Le permis de construire de la résidence hôtelière de 46 logements a été signé par Monsieur Le Maire, le 08 juin 2013. La volumétrie des constructions respecte le permis de construire délivré. La pataugeoire (bateau pirate) et la piscine de la résidence sont sur la même unité foncière. Par contre, le parc aquatique se situe sur le camping « Les sables d'or ». La clôture a peut-être été supprimée pendant la durée des travaux de construction de la résidence.

**G13/09/2014** :

- La police municipale n'a pas donné de dérogation, mais a suspendu la verbalisation à la demande de la direction, dans l'attente qu'une solution soit trouvée pour l'utilisation de cette piste cyclable. Un projet sera présenté par les services techniques, au prochain comité de quartier.

**G14/09/2014** : (*navette parking*)

- Le projet est en cours et fera l'objet d'une présentation au comité de quartier en novembre.

**G15/09/2014** :

- Le maillage de la piste cyclable de Notre Dame au Boulevard du Saint Christ, par le chemin de l'Agenouillade existe, il faut renforcer la signalétique. Des instructions ont été données dans ce sens, celle de Notre Dame à Saint Martin, via une portion de l'avenue de Saint Vincent, le projet est à l'étude.

**G16/09/2014** : (*Miroir - 3 rue des pins*)

- Un miroir à la sortie de la rue des 3 pins va être posé par la régie Voirie, dans les meilleurs délais, sécurisant ainsi le secteur.

**G18/09/2014** : (*alignement*)

- Concernant les alignements de M. POUJOL, nous sommes sur l'ensemble de nos projets sur des négociations à l'amiable et à ce jour celles de M. POUJOL n'ont pas encore abouties.

- Il s'agit d'un sursis accordé au propriétaire pour des raisons que nous ignorons, et que dans les meilleurs délais, l'ensemble du chemin du Grand Quist sera entièrement mis aux normes.

**Questions envoyées par le Comité de Quartier en date du 27 octobre 2014 :**

**G01/10/14** : Début octobre les services municipaux ont déplacé l'arrêt du bus de la rue des écoles pour le mettre rue Henri Courpouren. Or, les gens continuent à attendre le bus à l'arrêt des écoles où dorénavant il n'y a plus ni abri ni banc pour s'asseoir. La raison est que l'arrêt qui a été déplacé rue Courpouren ne sert à rien, un panneau indique d'ailleurs « arrêt déplacé », et il se trouve actuellement à l'arrêt Grau d'Agde-centre-ville, situé à 80 mètres de l'autre côté du carrefour sur la rue des écoles. Donc, ce démontage et remontage n'a servi à rien, sauf à supprimer bancs et abri en cas de pluie, pour les collégiens et autres personnes attendant le bus.

**G02/10/14** : Dans la rue Jacques Romanse, la végétation cache le stop situé à hauteur du chemin du grand Foc, et risque de causer un accident.

**G03/10/14** : Les bas-côtés du chemin des Trières sont à certains endroits envahis par la végétation. Il serait urgent d'y remédier.

**G04/10/14** : Le chemin des Trières a été prolongé jusqu'au chemin des Abreuvoirs mais il n'y a pas de plaque avec le nom de la rue à l'angle chemin des Abreuvoirs/chemin des Trières.



**G05/10/14** : A la mise à l'eau des petits bateaux de plaisance, situé route du Grau en amont de la Criée, au parking du Ponant, il y a lieu de remettre en état la planche de rive à l'accostage des bateaux, et remplacer une planche manquante sur le ponton.

**G06/10/14** : A l'impasse des Angrölas qui débouche sur la rue Beaulieu, il y a deux bacs à fleurs situés sur la chaussée. Sont-ils publics ou privés, et, de toute façon ne seraient-ils pas mieux sur le trottoir ?

**G07/10/14** : A l'aire du Lavandin, une stèle a été inaugurée récemment. De nombreuses personnes nous demandent à quel titre cette construction a été autorisée, et qui l'a financée ? Comment faire si quelqu'un d'autre demande de mettre aussi sa stèle ? Faut-il rebaptiser l'aire de jeux du Lavandin en jardin du souvenir ?

A quand un vrai projet de nature à embellir cette aire de jeux, à rendre cet espace sans nuisances agréable à tous, digne du Grau d'Agde, et non pas un lieu de rendez-vous des désœuvrés, et des propriétaires de chiens pour y faire leurs crottes.

**G08/10/14** : Quand pense-t-on parfaire l'élargissement du virage de l'impasse de Baluffe, coté droit en montant devant les parcelles MC 266 et MC 98 ? Vous nous disiez en novembre 2011 que les procédures d'acquisitions foncières étaient en cours. La même réponse nous a été faite en avril 2013. Nous insistons pour cet aménagement, afin de finaliser le dossier.

**G09/10/14** : Chemin du Grand Quist et chemin de Kalfon, il faut balayer la route qui est dangereuse à cause des gravillons, et tailler la haie au niveau du rétrécissement coté camping Poujol. Même urgence chemin des Dunes, coté gauche en direction du centre ville, à cause de branches sur la piste cyclable.

**G10/10/14** : Pourquoi a-t-on installé des J.11 de part et d'autre du portail au n° 2 chemin de la Cossarde ? Ce chemin est étroit, et si l'on multiplie ces implantations, les croisements seront impossibles.

**G11/10/14** : On doit pouvoir créer une piste cyclable de chaque coté de la bande de roulement de l'avenue de Saint Vincent, entre Notre Dame et le Saint Christ. Il y a un ou deux petits problèmes à étudier, mais ils doivent être surmontables.

**G12/10/14** : Au n° 7 du chemin de Fin de Siècle, il y a toujours une grille rouillée à enlever et des roseaux à tailler sur 3 à 4 mètres (déjà demandé il y a plus d'un an)

**G13/10/14** : La surveillance, et l'entretien des grands pins semble toujours souhaitable !

**G14/10/14** : Chemin de la Colonie, au n° 11, les poubelles sont en permanence sur la voie publique malgré de nombreuses remarques. La police municipale ne peut-elle dresser un P.V pour cette incivilité ?

**G15/10/14** : Suite à la rénovation - réussie - du chemin de Fin de siècle, le portail devant le n° 13 devait être protégé de l'eau de ruissellement. Il n'y a eu que la trace du projet - en bleu sur le bitume !

**G16/10/14** : Nous attendons avec impatience l'aménagement du rond-point de l'Ephèbe. Il doit bien y avoir un dessin quelque part à nous transmettre ?

**G17/10/14** : Sur le pont de la voie rapide, près du rond-point de l'Ephèbe, les raccordements du pont à la chaussée se creusent de plus en plus. Des travaux sont-ils prévus ?

**G18/10/14** : Au carrefour du chemin de la genouillade et du boulevard du Saint Christ, près de l'entrée du camping « Les Romarins », se trouve un abri de vigne. Cet abri sert de carrière pour les belles pierres qui le constituent. Malgré les protections installées par les murs bordant les routes, le pillage des pierres se fait maintenant par le champ situé à l'arrière.

Ce pillage est-il autorisé par la mairie ? Si non, pense-t-on à lutter contre cet acte transformant cette belle maçonnerie en ruine ?

**G19/10/14** : Sur la piste cyclable du chemin de Notre Dame à Saint Martin, entre le lapin de Baluffe et le murier de Sicard, vu l'étroitesse de la voie, qui est en réalité un trottoir, les cyclistes pour doubler passent subitement sur la route avec le danger que cela suppose de la part des automobilistes. Qui serait responsable en cas d'accident ? Il est urgent de faire la vraie piste cyclable qui doit être située de l'autre côté de la chaussée.

**G20/10/14** : Lorsqu'on supprime un arbre sur un trottoir ou un parking, il faut arracher les racines et combler le trou, afin de pouvoir circuler librement. Trop d'endroits au Grau sont impraticables, notamment les trottoirs à cause de ce manquement.

**G21/10/14** : Certains habitants du Grau ont été destinataires d'une enquête du Sictom sur les conteneurs dans leur secteur, et nous demandent quel est le but de cette enquête ?

**G22/10/14** : Malgré les récents travaux sur le téléphone et internet qui ont permis une nette amélioration dans le secteur Roselière/Charrue, peut-on savoir la date prévue pour équiper ce secteur avec la fibre optique ?

**G23/10/14** : Peut-on connaître la date prévisionnelle de la mise en place du tout à l'égout dans le même secteur Roselière/Charrue ?

**G24/10/14** : L'entretien de la partie gravillon du chemin de la Roselière laisse à désirer.

### REponses des services

*Les services techniques feront parvenir les réponses aux questions du mois de septembre directement aux représentants du comité de quartier.*

CQ : Il serait préférable que les conteneurs enfouis sur la place des Mûriers gardent le même usage.

Louis BENTAJOU informe les représentants qu'il est inclus dans le nouveau contrat des nettoyages plus fréquents des conteneurs.

### Sécurité :

*Présenté par Luc LAROSE*

Monsieur LAROSE fait le bilan de la saison estivale et indique qu'on a pu constater un accroissement des accidents de la circulation, des rixes sur l'île des loisirs, et des interventions aux particuliers.

Mais il précise qu'il n'y a pas eu de noyade à déplorer ni d'accident mortel.

Contrôles routiers : Route de la Tamarissière.

Mise en fourrière : 41 procès-verbaux ont été dressés.

Accidents : La Tamarissière, Rond-point du Mûriers de Sicard.

Gens du voyage : La Tamarissière, Rue Jean Jaurès.

Cambriolages : Le Grau

Dégradations : Impasse du Perdigal, Rue des Ecoles, Chemin de la Roselière, Chemin de Notre dame, Parking de la Petite Roche, Chemin des Dunes.

Ivresses sur le voie publique : Le Grau, Les Battuts, Chemin de la Cossarde.

Problème de voisinage : Boulevard du Front de Mer, Parking Sait Vincent.

Squats/SDF : La Tamassière, Chemin des Camarines, Rue de la Haute Futaie.

Trouble de l'ordre public : La Tamassière.

### **Doléances du comité de quartier en cours de séance**

- Les bornes amovibles provoquent des accidents.
- Le manque de stationnement sur le Grau pousse les touristes à stationner sur la piste cyclable le long de l'Hérault.
- Le rassemblement des jeunes en fin de saison dans les campings provoque des nuisances sonores.

Jérôme BONNAFOUX informe le comité de quartier qu'une étude acoustique été faite cette année et qu'il est prévu de prendre un arrêté détaillé suite à cette analyse.

Deux courriers sont remis aux services de la Ville pour traitement :

- Monsieur TENT portant sur les transports (un courrier signé par Monsieur THERON, Conseiller Municipal, Délégué aux transports lui été adressé)
- Monsieur MOTARD portant sur la vie quotidienne (une réponse lui sera apportée par les services techniques).

## **B - GRANDS TRAVAUX**

*Présenté par Didier SAIGNES*

### **Création d'une aire de stationnement au niveau de La Genouillade**

La recherche de solutions au stationnement sur le quartier du Grau d'Agde est une problématique importante compte tenu de la configuration du centre historique du « village de Pêcheurs » et du peu de disponibilités foncières.

Le terrain communal à proximité du site de la Genouillade est une alternative possible.

Ce terrain est situé dans une zone 3ND classée Rouge.

Malgré l'éloignement avec le cœur du Grau d'Agde, ce projet est pertinent avec la mise en place d'une navette.

La rotation va desservir les Berges de l'Hérault, la nouvelle criée, la Maison des Services Publics du Grau, l'Eglise et revenir à son point de départ par le Boulevard Jean Jaurès prolongé, le chemin de la Chevrette pour revenir sur le giratoire des Petits Métiers.

Le projet présenté est inscrit sur une surface d'environ 8 000 m<sup>2</sup>, avec 211 places disponibles dont 6 PMR.

3 000 m<sup>2</sup> de voirie

3 000 m<sup>2</sup> de stationnements

1 400 m<sup>2</sup> de trottoirs

700 m<sup>2</sup> d'espaces verts

Ce projet est chiffré à environ 1M d'€, sur le ratio du coût global d'aménagement du parking du Moulin des Evêques qui est identique en surface, en nombre de stationnements et situé lui aussi en zone rouge. Il est réalisé en plusieurs exercices budgétaires.

L'estimation définitive d'un tel projet sera réalisée après arbitrage des solutions retenues.

CQ : Est-ce que les bus seront payants ?

CQ : Les arrêts sont-ils définis ?

*Louis BENTAJOU rajoute que ce dossier est au stade du projet et que les comités de quartier peuvent faire des suggestions.*

### **Protection piste cyclable Quai Méric**

*Présenté par Didier SAIGNES*

Le quai Méric dans sa portion comprise entre la rue des chantiers et le quai Antoine Fonquerle a fait l'objet d'une réfection de chaussée et plus particulièrement d'un aménagement de piste cyclable/mixte. Ces travaux ont permis la jonction de la piste cyclable existante route du Grau (chantier Allemand) jusqu'au centre du Grau d'Agde, améliorant ainsi la sécurité des flux piétons et cyclistes.

L'aménagement a consisté à la reprise des revêtements en début du quai, effaçant ainsi de nombreuses déformations, la dépose de mobilier obsolète, la réalisation d'un marquage au sol spécifique (bande de rive, pictogramme).

En période estivale, une zone importante de stationnement peut être proposée sur le site de l'Agde. Cet aménagement serait doté d'un service gratuit de ramassage par bus navette effectuant des aller-retours sans interruptions jusqu'au quai Henri Corporon. Dans un souci de rentabilité et d'efficacité, la voie empruntée serait la rue Jean Jaurès et le chemin de la Chevrette.

Louis BENTAJOU et Sébastien FREY proposent de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance un projet d'aménagement du parking et de protection de la piste cyclable.

### **Extension de la Criée du Grau d'Agde – Agrandissement du bâtiment**

*Présenté par Didier SAIGNES*

Le port de pêche du Grau d'Agde, de compétence départementale depuis 1984, a été concédé en 1999, à la SAEML « La Criée aux Poissons des Pays d'Agde ».

Cette criée, avec un volume de 1 550 tonnes en 2011, se place au 13<sup>ème</sup> rang national des halles à marées et est le seul port de pêche de méditerranée dont l'activité a progressé sur les cinq dernières années.

Afin de palier aux difficultés de fonctionnement et de développement de la criée en raison de son dimensionnement et de sa configuration, le Conseil Général a mené, en 2012, une étude de faisabilité sur les possibilités de développement du port.

Cette dernière a abouti à une proposition de réaménagement et d'extension du bâtiment de la criée dans le but de permettre la mise en vente des produits dans les meilleures conditions possibles, de développer les services offerts aux acteurs de la filière et assurer une ouverture du public.

Les aménagements prévus dans le cadre de cette opération, qui a été conduite en 2013 et 2014, correspondent à :

- L'agrandissement de 20% du bâtiment actuel,
- La création de chambres froides et locaux techniques mareyeurs,
- La réorganisation des flux de bacs,
- La création d'un circuit touristique.

Les travaux de construction sont à ce jour terminés, il reste à installer le convoyeur pour la vente du poisson. Cette intervention est prévue pour la semaine 48.

La mise en service de l'équipement est programmée pour la mi-décembre.

Le coût total de cette opération s'élève à 3 150 000 € TTC financé par le Conseil Général, l'Europe, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et de la ville. Le financement de la ville s'élève à 244 398 €.

**Présents :**

M FREY, M BENTAJOU, M BONNAFOUX, M SAIGNES, M LOGNOS, M HERAL, M CHAUDRON, M LAROSE, M DURBAN.

**Représentants du comité de quartier :**

Présents : AMIEL Jean-Louis, BETHUNE Jean Jacques, CAVAILLES Jean Pierre, CHOUFFOT Jean, GIBELLO Robert, MAHUL Jean Paul, MONERRIZ Anne, PACULL Jean, PRUNET Jean Claude, RUIZ Sandie, SIMONIN Joëlle, SOULLIART François, SUAOU Roger, VANRAET Florence,

Absents excusés : ESTEVE Jacques, MOTARD Jacques, VINCENT Joël.